

NOUS VOUS ACCUEILLONS DU 02 AU 06 JUILLET DE 8H A 18H POUR FINALISER L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT. DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES SERONT A REMPLIR SUR PLACE (PREVOIR ENVIRON 15 MINUTES). EN CAS D'INDISPONIBILITE SUR CES CRENEAUX MERCI DE NOUS CONTACTER POUR CONVENIR D'UN RENDEZ-VOUS.

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

COMMUNICATION AVEC LA FAMILLE :

L'établissement communique certaines informations concernant l'assiduité, la scolarité et l'organisation de la vie de l'Etablissement par SMS et par Mail. Merci de vous assurer de nous communiquer **des numéros de téléphone et des adresses mail valides** et de nous informer rapidement de tout changement de coordonnées.

Nous utilisons également PRONOTE pour communiquer avec les familles. Merci de bien garder le code qui vous sera fourni et de vous connecter régulièrement.

LANGUES VIVANTES :

Les élèves peuvent suivre une autre langue vivante que celles proposées dans l'établissement par le biais d'organismes dispensant des cours par correspondance (CNED ; CNPR)

L'établissement ne prend pas en charge les frais engagés.

HIPPOLOGIE-EQUITATION : En 2^{ème} GT, Bac S et Bac STAV

Cet enseignement au choix de l'élève est pris en compte à l'examen pour la partie des points supérieurs à 10.

Il se déroule jusqu'à 18h30 et implique une participation financière entre 150 et 180 € par trimestre

L'inscription vaut engagement pour l'année scolaire après une période d'essai de 3 semaines à la rentrée (fin septembre)

Ces enseignements seront mis en œuvre au-delà d'un effectif minimum.

Une sélection sera faite en cas d'effectif important.

SECTION EUROPEENNE : 1^{ère} Bac STAV

Une section européenne en langue anglaise est ouverte depuis septembre 2015.

Les élèves bénéficient de 2 heures d'enseignement supplémentaire : 1 heure d'anglais et 1 heure de science dispensée en anglais.

L'inscription vaut engagement sur le cycle terminal (1^{ère} et terminale STAV).

INFORMATIONS MINI STAGE POUR LES ELEVES MINEURS (BAC PRO)

Dans le cadre de la formation en bac professionnel votre enfant devra effectuer un mini stage au sein de notre établissement.

Une procédure rigoureuse est à respecter pour **les élèves mineurs**.

Des documents réglementaires sont nécessaires pour que l'élève soit autorisé à commencer ce mini stage :

-Une convention signée, par les parents ou les responsables légaux et à retourner à l'établissement, dès réception.

-La dérogation d'élève mineur individuelle avec l'avis médical du médecin de la MSA (visite médicale organisée par le lycée).

-Une validation de la **dérogation d'élève mineur** par l'Inspection du Travail. (Démarche réalisée par le Lycée)

Ces stages commençant courant septembre, nous vous demanderons de signer, à réception, la convention de stage et de la retourner immédiatement au lycée afin de pouvoir transmettre tous les documents le plus rapidement possible à l'Inspection du Travail, pour validation.

INFORMATION SANTE

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles à l'infirmière, vous pouvez joindre un courrier sous pli cacheté avec la mention « Infirmière – confidentiel »

Pour les élèves présentant un handicap, des mesures peuvent être prises pour l'aménagement des épreuves ou de la scolarité.

Si votre enfant présente une déficience (auditive, visuelle...), une difficulté d'apprentissage (dyslexie, dysorthographe...) ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période, ou s'il bénéficiait d'un aménagement de sa scolarité (PAI, PAP, PPS) veuillez en informer l'Infirmière par courrier en précisant le type de difficulté, le traitement suivi et/ou les aménagements sollicités et en joignant une photocopie des documents justificatifs.

Vous devrez également prendre contact dès la rentrée avec Mme Marie-Pierre SOULIES, infirmière de l'établissement.

INFORMATIONS FINANCIERES A CONSERVER PAR LA FAMILLE

PRIX DE LA PENSION :

- A titre indicatif, frais de pension annuelle (tarifs 2018) :
 - Internes 1 340.64 €
 - Demi-pension 5 jours (mercredi midi inclus) 505.80 €
 - Demi-pension 4 jours (exemple : pas de restauration le mercredi midi) 432 €

La pension et la demi-pension sont facturées au trimestre :

- 1^{er} trimestre : de septembre à fin décembre
- 2^{ème} trimestre : de janvier à fin mars
- 3^{ème} trimestre : d'avril à début juillet.

Des réductions sur les frais de pension peuvent être accordées dans les conditions suivantes :

- En cas de maladie (15 jours consécutifs minimum) sur demande de la famille
- Lorsque les élèves sont en stage (réduction appliquée : 70 % du montant de la pension ou de la demi-pension). Cette réduction est systématiquement appliquée.
- Lorsqu'un élève change d'établissement ou démissionne en cours de trimestre.

Aucun changement de régime scolaire en cours de trimestre ne sera toléré
(cf. circulaire EER/ENS N° 2834 du 26 mars 1975)

En plus de la pension, il est facturé au premier trimestre de l'année scolaire :

- Des frais de reprographie : 43.00 € /an
- Des frais de blanchissage : 12 € (uniquement pour les élèves internes) : pour l'entretien de la literie
- Des frais d'assurance stage : 12 € (pour tous les élèves partant en stage, sauf Tle STAV, 2°GT, 1^{ère} S et Tle S)

DEMANDES DE BOURSES

Si vous n'étiez pas boursier en 2017-2018 et que suite à un changement de situation vous souhaitez faire une demande, celle-ci doit être déposée avant le 10 septembre 2018.

Pour tous renseignements : contacter : M. Jean Marc GOURDOUX à partir du 20 août 2018 au 05.53.02.62.29 ou par mail à legta.perigueux@educagri.fr

TROUSSEAU D'INTERNAT

Linge de toilette et personnel pour la semaine,

1 trousse de toilette

1 traversin ou 1 oreiller + taie

1 drap housse

Draps + couverture ou couette et housse de couette

1 paire de chaussons

2 cadenas

1 lampe de bureau